

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010**

**Délibération**  
n° 2010.07. 76.B

**Programme tripartite  
SA Le Foyer, Solstice  
Grand Angoulême et  
GrandAngoulême  
pour le  
développement du  
FTTH - Mise à jour du  
plan de financement :  
demande de  
subventions**

**LE PREMIER JUILLET DEUX MILLE DIX à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 juin 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

**PROGRAMME TRIPARTITE SA LE FOYER, SOLSTICE GRAND ANGOULEME ET  
GRANDANGOULEME POUR LE DEVELOPPEMENT DU FTTH - MISE A JOUR DU PLAN DE  
FINANCEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La construction du réseau fibre optique Solstice Grand Angoulême (SGA) a permis l'arrivée de la fibre optique en pied d'immeuble (raccordement FTTB) rendant 3 500 logements raccordables au Très Haut Débit Fibre Optique.

Dans la perspective du basculement de l'analogique au numérique de la réception d'images télévisuelles le 19 octobre prochain et suite à l'étude réalisée sur l'agglomération par le cabinet IDATE, la SA Le Foyer, SGA et le GrandAngoulême ont élaboré un programme de desserte de la TV numérique par la fibre optique. Ce programme concerne 1 056 logements du parc de la SA Le Foyer et intègre les éléments suivants :

- mise en place d'une prise optique et d'un modem dans chaque logement et diffusion du signal TV Numérique,
- mise en place d'une offre sociale de rupture double ou triple play Très Haut Débit,
- mise en place d'un réseau d'efficacité énergétique,
- accompagnement des locataires à l'utilisation des nouvelles technologies,

La maîtrise d'ouvrage des trois premiers points est assurée par SA Le Foyer.

Le GrandAngoulême était sollicité pour piloter et financer l'accompagnement des locataires à l'utilisation des nouvelles technologies.

Ce programme d'accompagnement se détaille comme suit :

- campagne de communication sur le projet global en partenariat avec SA le Foyer et SGA,
- réunions d'information,
- enquête de recensement des équipements et des attentes des foyers concernés,
- actions de présentation et de formation aux outils informatiques,
- construction d'un site web de partage d'informations,
- acquisition et diffusion des kits de communication relatifs à l'efficacité énergétique.

Par délibération 5.B du 26 janvier 2010, le bureau communautaire a approuvé un plan de financement pour un montant de 40 427 € HT de dépenses.

Le contenu du programme ayant été adapté en concertation avec l'ensemble des partenaires, il convient d'élaborer un nouveau plan de financement prévisionnel défini comme suit :

.../...

<b>PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION FTTH TV NUMERIQUE</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	Recettes
Frais de structure (salaires)	5 516	5 516	
Enquête	8 455	10 112	Financement Grand Angoulême
Réunions d'information	2 000	2 392	
Formation	5 017	6 000	FEDER (31.5% du TTC)
Communication générale	5 000	5 980	
Communication efficacité énergétique	8 361	10 000	Région (20% du TTC)
<b>Total fonctionnement</b>	<b>34 349</b>	<b>40 000</b>	<b>Total fonctionnement</b>
			Financement Grand Angoulême
			FEDER
Site web	8 361	10 000	FCTVA
<b>Total investissement</b>	<b>8361</b>	<b>10 000</b>	<b>Total investissement</b>
<b>TOTAL fonction. et invest.</b>	<b>42 710</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

Une participation financière du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 50 % du montant hors taxe du programme est sollicitée.

Les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 10 000 €, seront financées par prélèvement sur la section de fonctionnement et virement à la section d'investissement pour 4 272 €, par le FCTVA pour 1 548 € et par le FEDER pour 4 180 €.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 juin 2010,

**JE VOUS PROPOSE :**

**D'ANNULER** la délibération 2010.01 5.B du 26 janvier 2010 relative au premier plan de financement prévisionnel de l'opération,

**D'APPROUVER** le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des subventions, notamment l'intervention du Fonds européen de développement régional Axe 4 Mesure 4 (Développer les TIC pour contribuer à la cohésion sociale et territoriale) dans le cadre du programme de desserte de la TV numérique par la fibre optique, et auprès de la région Poitou-Charentes.

**D'IMPUTER** la recette au budget principal articles 1317, 7477 et 7472 rubrique 023.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>06 juillet 2010</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>06 juillet 2010</b>